

De : [Marie-France Potvin](#)
A : [Annie Lévesque](#); [Éric Lépine](#)
Cc : [Stéphanie Milette](#); [Patrick Lépine](#)
Objet : RE: questions du BAPE
Date : 15 mai 2023 15:36:25
Pièces jointes : [image002.png](#)

Bonjour,

En ce qui concerne les travaux de mise aux normes et d'augmentation de capacité de traitement des étangs aérés, ceux-ci seront réalisés et entièrement payés par la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Ste-Thérèse et Blainville.

La Ville de Blainville paie une quote-part annuelle des coûts d'exploitation de la Régie d'assainissement, à même son budget d'opérations annuel.

Au niveau de la taxation émise par la ville, un taux fixe de 135 \$ est facturé sur le compte de taxes annuel de Stablex comme taxe d'assainissement. De plus, une compensation au tarif de 0,30 \$ du mètre cube d'eau potable utilisée qui excède le minimum permis, est imposée aux industries afin de couvrir les dépenses encourues par la ville pour le traitement des eaux usées.

Voilà, aucune autre particularité pour Stablex!



Marie-France Potvin

Directrice des finances et trésorière

Ville de Blainville

1000, chemin du Plan-Bouchard, Blainville (Québec) J7C 3S9
Tél. : 450 434-5206 poste 5108 | blainville.ca



BLAINVILLE
MILIEU CANDIDAT • HIVER 2026
JEUX DU QUÉBEC

APPUYEZ LA CANDIDATURE DE BLAINVILLE
BLAINVILLE.CA/JEUX-QUEBEC

De : Annie Lévesque <Annie.Levesque@blainville.ca>

Envoyé : 12 mai 2023 16:57

À : Marie-France Potvin <Marie-France.Potvin@blainville.ca>; Patrick Lépine <Patrick.Lepine@blainville.ca>

Cc : Éric Lépine <Eric.Lepine@blainville.ca>

Objet : questions du BAPE

Importance : Haute

Bonjour

Nous avons reçu une question lors de la dernière journée d'audience du BAPE et nous devons transmettre la réponse dès lundi.

Est-ce que nous avons la capacité de recevoir les eaux générées par le nouveau projet de Stablex et si nécessite un agrandissement ou une mise à niveau de nos installations, est-ce que ce sont les citoyens qui vont payer pour les travaux?

Patrick est-ce nous pouvons recevoir les eaux usées de Stablex, est-ce que le débit ou la quantité est la même? (Éric a mentionné que si le débit était le même nous étions OK, puisque Stablex fait actuellement de la rétention sur sa propriété)

Et Marie-France est-ce qu'il y a une taxe particulière en fonction des quantités ou débit rejetés à l'égout sanitaire?

Et/ou spécifique à Stablex.

Merci

Salutations,



Annie Lévesque, urbaniste

Directrice

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire

Ville de Blainville

1000, chemin du Plan-Bouchard, Blainville (Québec) J7C 3S9

Tél. : 450 434-5206 poste 5265 | blainville.ca



BLAINVILLE

MILIEU CANDIDAT • HIVER 2026
JEUX DU QUÉBEC

APPUYEZ LA CANDIDATURE DE BLAINVILLE
BLAINVILLE.CA/JEUX-QUEBEC